

<http://www.pierrealainmillet.fr/Reconstruction-de-la-chaufferie-au>



Reconstruction de la chaufferie au bois

- DHD - Energies -



Date de mise en ligne : lundi 12 avril 2010

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le chantier de la reconstruction avance. Le bureau municipal va le visiter prochainement. Mais si nous sommes maintenant sûr de retrouver un mixte énergétique favorable le prochain hiver, si les dossiers techniques pour augmenter encore la part d'énergies renouvelables avancent, le dossier en justice par contre restait dans le flou!

Après avoir multiplié les contacts, la ville a décidé d'agir par elle-même pour défendre ses intérêts et ceux des Vénissiens. Des initiatives juridiques seront annoncées prochainement concernant la partie « matérielle » du préjudice subi. Les 7 millions investis en 2005 pour la première chaufferie ont été perdus et la ville fera évidemment tout pour ne pas payer deux fois sa chaufferie bois !

Mais il y a aussi les préjudices « immatériels », ceux liés aux surcoûts payés par les abonnés, dont la ville, et qui représentent au total 2 Millions d'€ jusqu'à la démolition (et aussi ceux liés à la gestion de ce litige!). Nous aurons prochainement le chiffre pour le dernier hiver, malheureusement coûteux, compte tenu de l'absence de bois et du cours du pétrole!

Comme cela avait été expliqué lors de la rencontre publique de novembre, chaque abonné devra défendre ses propres intérêts en justice. Mais nous avons bien entendu tous intérêt à travailler en commun pour mettre le maximum d'arguments, de faits, d'expériences dans le dossier en justice.

C'est pourquoi une association de défense des abonnés serait une bonne idée. Elle permettrait d'agir ensemble, d'aider les plus petits abonnés à aller eux aussi en justice, même si le montant total de leur préjudice ne leur permettait pas de financer l'action!

Ce sera l'objet d'une prochaine rencontre du conseil de transparence! A suivre !